



Commission de la Force publique

et

Commission des Affaires étrangères et européennes, de la Défense, de la Coopération et de l'Immigration

Procès-verbal de la réunion du 11 novembre 2014

Ordre du jour :

1. 6720 Projet de loi concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 2015
- Rapporteur : Monsieur Franz Fayot

- Échange de vues avec Monsieur le Ministre de la Défense au sujet du volet du budget de l'État pour l'année 2015 concernant l'Armée
2. Uniquement pour les membres de la Commission de la Force publique

Approbation des projets de procès-verbal des réunions du 26 juin 2014 et des 16 et 18 septembre 2014
3. 6720 Projet de loi concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 2015
- Rapporteur : Monsieur Franz Fayot

- Échange de vues avec Monsieur le Ministre de la Sécurité intérieure au sujet du volet du budget de l'État pour l'année 2015 concernant la Police

*

Présents : M. Claude Adam, Mme Diane Adehm, M. Marc Angel, M. Alex Bodry, Mme Claudia Dall'Agnol, M. Félix Eischen, M. Léon Gloden, M. Gusty Graas, M. Max Hahn, M. Jean-Marie Halsdorf, M. Fernand Kartheiser, M. Alexander Krieps, Mme Octavie Modert (en rempl. de Mme Nancy Arendt), membres de la Commission de la Force publique

M. Justin Turpel, observateur

M. Claude Adam, M. Marc Angel, M. Eugène Berger, M. Yves Cruchten, Mme

Claudia Dall'Agnol, M. Gusty Graas, M. Jean-Marie Halsdorf, M. Fernand Kartheiser, M. Laurent Mosar, Mme Lydie Polfer, M. Gilles Roth (en rempl. de M. Serge Wilmes), M. Marc Spautz, M. Claude Wiseler, membres de la Commission des Affaires étrangères et européennes, de la Défense, de la Coopération et de l'Immigration

M. Serge Urbany, observateur

M. Etienne Schneider, Ministre de la Défense, Ministre de la Sécurité intérieure

Mme Andrée Colas, du Ministère de la Sécurité intérieure

M. Conrad Bruch, Directeur de la Défense ; Mme Elisabeth Cardoso, Directeur adjoint de la Défense ; M. Jean-Paul Bredimus ; Direction de la Défense ; Gen. Mario Daubenfeld, Chef d'État-Major de l'Armée ; Lt-Col. Yves Kalmes, Direction de la Défense ; du Ministère des Affaires étrangères et européennes

Mme Marianne Weycker, de l'Administration parlementaire

Excusée : Mme Nancy Arendt, membre de la Commission de la Force publique

Mme Nancy Arendt, membre de la Commission des Affaires étrangères et européennes, de la Défense, de la Coopération et de l'Immigration

*

Présidence : Mme Claudia Dall'Agnol, Présidente de la Commission de la Force publique, M. Marc Angel, Président de la Commission des Affaires étrangères et européennes, de la Défense, de la Coopération et de l'Immigration

*

1. Projet de loi 6720 – Volet Défense

Suite à une courte introduction par la Présidente de la Commission de la Force publique, Monsieur le Ministre fait une remarque préliminaire :

Début septembre 2014, le Premier ministre et le Vice-Premier ministre ont participé au sommet des chefs d'État et de gouvernement des pays de l'OTAN¹ à Newport (UK) et se sont engagés à augmenter jusqu'à 2020 l'effort de défense du Luxembourg de 50%, ce qui correspond à une augmentation de 0,4 à 0,6% du PIB². En effet, le Luxembourg figure au dernier rang en ce qui concerne l'effort de défense au sein de l'OTAN, alors que notre pays est, du point de vue du PIB, le plus riche des pays membres de l'Alliance. Les nombreux foyers de crise, dont certains approchent de plus en plus des frontières européennes, font que la nervosité se fait sentir dans l'OTAN ; une partie des pays membres expriment aussi leur mécontentement sur le fait qu'ils doivent assurer la majeure partie de la sécurité, alors que la contribution d'autres pays est faible.

Le Luxembourg mettra en œuvre sa contribution de façon à avoir une incidence maximale sur l'économie luxembourgeoise.

¹ Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (NATO – North Atlantic Treaty Organization)

² Produit intérieur brut

➤ Ainsi, la rénovation de la Caserne du Herrenberg, réalisée sur une durée de plusieurs années, est l'un des projets prioritaires. Les travaux sont en train d'être finalisés et le projet de loi afférent sera déposé sous peu. Les coûts s'élèveront à 100 millions d'euros.

Un nouveau garage pour les dingos et un bâtiment pour le simulateur seront construits ; les frais s'élèveront respectivement à 3,5 et 2,5 millions d'euros. La rénovation et la reconstruction de pavillons coûteront 8,5 millions d'euros.

➤ L'aéroport OTAN est en cours de modernisation. Dans le cadre de l'effort de défense mentionné ci-dessus, des parkings pour avions seront ajoutés pour permettre qu'en cas d'urgence, l'aviation civile puisse continuer à fonctionner. En effet, les pays de l'OTAN ont l'obligation de donner la priorité à l'Alliance en cas de crise. Or, une paralysie de l'aviation civile serait néfaste pour l'économie du pays. Pour satisfaire à l'obligation, plusieurs initiatives sont prises :

- Un data centre a été construit et mis à disposition de la NSPA (NATO Support Agency, anciennement NAMS – NATO Maintenance and Supply Agency).
- Le projet de loi autorisant le gouvernement à acquérir, lancer et exploiter un satellite destiné aux communications gouvernementales et militaires (GovSat) vient d'être déposé à la Chambre des Députés³. L'État détient, tout comme SES S.A., une participation à hauteur de 50 millions d'euros dans le capital de la société exploitant le satellite. Par ailleurs, SES contractera un emprunt de 125 millions pour lancer les activités. L'État luxembourgeois s'engage à acheter chaque année des capacités de communication pour 10 millions d'euros pour les mettre à disposition de l'OTAN dans le cadre de l'effort de défense du Luxembourg.

Sans exclure l'acquisition, en cas de besoin, de matériel militaire, Monsieur le Ministre insiste sur les avantages plus considérables de ce projet : il permet au Luxembourg de remplir ses obligations en matière de défense, il contribue au développement de nouvelles activités de SES Astra, ce qui engendre la création de nouveaux emplois, de même que de nouvelles recettes fiscales, et l'obtention de dividendes.

La décision d'augmenter l'effort de défense n'aura pas d'incidence directe sur le budget de l'exercice 2015. Les versements à faire pour l'avion militaire A400M sont inscrits au Fonds d'équipement militaire. Il semble que l'aéroport de la base militaire de Melsbroek ne soit plus retenu, ce qui diminuera les frais, la rénovation de l'aéroport visé comme alternative devenant moins coûteuse. Les frais de formation des pilotes diminueront au cours des prochaines années.

Le budget global de la Défense pour l'exercice 2015 s'élève à 145 millions d'euros. Cela représente par rapport à l'exercice 2014 un plus de 25 millions, dont 19 millions d'approvisionnement des dotations du Fonds d'équipement militaire afin d'atteindre à nouveau un fonds de roulement de 34 millions au vu des dépenses futures.

Quant au montant net des dépenses, le budget augmente de 6 millions par rapport à l'exercice précédent, correspondant à environ 4%, donc à la norme budgétaire.

65 millions d'euros concernent la Direction de la Défense, y compris la dotation de 34 millions pour le Fonds d'équipement militaire.

79,6 millions reviennent à l'Armée, dont 61 millions de frais de personnel, 17 millions de frais de fonctionnement et 800 000 euros de frais d'acquisition.

³ Dossier parlementaire 6739 (Projet de loi autorisant le gouvernement à acquérir, lancer et exploiter un satellite destiné aux communications gouvernementales et militaires, ainsi qu'à acquérir des capacités satellitaires permettant au gouvernement de satisfaire ses besoins et ses obligations en matière de défense)

La projection pluriannuelle jusqu'en 2018 montre que le budget reste constant, à savoir autour de 82 millions d'euros, avec une décroissance des frais de fonctionnement de 17 à 14 millions et une augmentation des frais de personnel de 61 à 65 millions.

Quelques mesures d'économie :

- Au fur et à mesure que le personnel de la WSA⁴ part en retraite, les frais de personnel diminuent. Le personnel sera réduit au strict minimum jusqu'en 2018, les économies réalisées s'élevant à 1,2 millions d'euros par an.
- L'optimisation des procédés logistiques dans le nouveau hall logistique à Bettembourg-Dudelange permettra de faire des économies.
- Le loyer annuel pour le bâtiment où se trouve encore l'État-Major de l'Armée s'élève à 622 000 euros. Ce loyer disparaîtra avec la relocalisation de l'État-Major ; il est envisagé de le regrouper avec la Direction de la Défense, dans le cadre du déménagement du ministère des Affaires étrangères et européennes dans son nouveau bâtiment.
- Le service de gardiennage des locaux de l'État-Major est actuellement assuré par une société de gardiennage. Désormais, la garde sera assurée par des soldats.
- Les coûts de formation des pilotes diminueront progressivement jusqu'à atteindre le montant de 652 000 euros en 2018.
- Des économies seront également réalisées au niveau des contrats à long terme pour la maintenance et l'acquisition de pièces de rechange.

Ainsi, les frais de fonctionnement de l'Armée seront réduits de 2,6 millions d'euros par an.

Discussion

- Rappelant la discussion dans le passé sur le maintien de l'aéroport de Luxembourg comme aéroport OTAN, un député souhaiterait avoir des précisions au sujet du prix du kérosène, le maintien de l'aéroport OTAN ayant été avancé comme argument pour obtenir un prix avantageux.
- Le même orateur constate que la rénovation de la Caserne du Herrenberg aura une plus grande envergure que celle prévue par le gouvernement précédent. Aussi le data centre n'était-il pas comptabilisé comme effort de défense au cours de la législature précédente. Tout en appréciant la démarche suivie en ce qui concerne GovSat, le député rappelle que ce projet est né au cours de la législature précédente, ce qui montre la continuité de la politique. L'idée de coopération avec la société SES a d'ailleurs déjà été prise par l'ancien ministre de la Justice François Biltgen. De même, le projet d'acquisition d'un avion militaire remonte à l'ancien ministre de la Défense Charel Goerens.
- S'agissant du remplacement des jeeps, Monsieur le Ministre fait savoir que le remplacement est reporté ; les besoins seront déterminés de manière interne.
- Un député considère comme douteux de présenter la diminution des frais de formation des pilotes comme mesure d'économie, puisque cette diminution n'est due qu'au fait que la formation est logiquement terminée après une durée déterminée.

L'orateur ne caractérise pas le projet de budget comme faisant preuve d'un changement de paradigmes, mais comme document de continuité tout en contenant de nouveaux éléments.

- Un député tient à préciser que l'effort de défense du Luxembourg ne se limite pas à l'OTAN, mais est également à voir dans le contexte de la participation aux missions de l'UE et des Nations Unies.

⁴ Warehouses Service Agency

- La sensibilité politique ADR exprime son accord pour l'augmentation de l'effort de défense de 0,4 à 0,6% du PIB.
- Un député estime préférable de ne pas faire perdre du temps aux soldats par la garde du bâtiment de l'État-Major de l'Armée.
- A une question relative à l'acquisition d'uniformes d'été dont l'Armée disposait dans le passé, Monsieur le Ministre réplique que les syndicats professionnels de l'Armée n'ont jusqu'à présent pas formulé de demande ni discuté ce sujet, de sorte qu'une budgétisation ne s'impose pas pour le moment.
- En réponse à la question de savoir si les stocks de carburant peuvent être imputés sur le budget de la Défense, Monsieur le Ministre répond par l'affirmative, mais uniquement en ce qui concerne les stocks au Findel.
- A une question afférente, des précisions sont données au sujet de quelques articles budgétaires :

L'augmentation des frais d'exploitation des véhicules automoteurs (article 12.020 – 02.10) de 68 000 euros à 2 324 000 euros provient du regroupement de plusieurs articles budgétaires.

Une légère baisse est à noter pour l'acquisition de munitions, alors que les frais d'entretien de l'armement augmentent en raison de la nécessité d'acheter des pièces de rechange pour les armes actuellement utilisées par l'Armée et datant de 1997.

L'article budgétaire 12.304 – 02.00 représente les frais en relation avec la WSA (principalement frais de personnel, frais pour le hangar, etc.).

2. Approbation de projets de procès-verbal

Un député se réserve le droit de revenir aux questions posées au cours de la réunion du 16 septembre 2014 au sujet de la nomination au poste d'inspecteur général de la police. L'orateur a également posé une question parlementaire à ce sujet.⁵

Les projets de procès-verbal sont approuvés sans autre observation.

3. Projet de loi 6720 – Volet Sécurité intérieure

Mesures d'économie :

- Comme pour l'année passée, le recrutement se limite au remplacement des départs en retraite, en particulier pour l'année prochaine.

- Des projets en vue de réaliser des économies sont prévus dans le domaine de la fusion des régions de Capellen et de Mersch. Monsieur le Ministre rappelle qu'au moment de la fusion de la Gendarmerie grand-ducale et de la Police, les trois régions respectives de chaque structure ont été maintenues, d'où la subdivision du territoire en six régions. L'expérience montre cependant que cette subdivision n'est plus d'actualité ni efficace.

⁵ Question parlementaire n° 597 du 7 octobre 2014

La fusion des deux régions mentionnées permettra de faire des économies à hauteur de 312 000 euros en 2015, 485 000 euros en 2016, 550 000 euros en 2017 et 706 000 euros en 2018.

- Dans le même ordre d'idées, il sera procédé au regroupement de plusieurs commissariats de proximité, une analyse étant faite au cas par cas avec les communes concernées. Les économies sont évaluées comme suit : 290 000 euros en 2015, 528 000 euros en 2016, 590 000 euros en 2017, 793 000 euros en 2018.

Certains projets pilote sont en cours. Monsieur le Ministre attendra le résultat des audits et ne prendra pas de décision unilatérale avant de s'être concerté avec les communes et d'avoir discuté avec les députés. Il est envisagé de réaliser au moins un regroupement par région.

- Il est prévu de réduire le casernement des volontaires de l'École de Police de deux ans à un an ; l'idée sera encore discutée en détail avec les responsables de l'École de Police. Cela n'aura pas comme conséquence une diminution substantielle des frais de fonctionnement, mais permettra d'éviter la rénovation complète de deux casernes qui se trouvent dans un mauvais état.

- Une nouvelle recette, à hauteur de 242 000 euros par an de 2015 à 2018, sera créée en légiférant en matière de frais de police en matière de police judiciaire. Par analogie aux frais de justice, les frais de police seront facturés aux concernés qui perdent leur procès.

- En matière de police administrative, les frais de police seront facturés aux organisateurs d'événements à envergure exceptionnelle à but lucratif (cf. ING Marathon – 1 600 heures prestées, 60 000 euros uniquement pour les heures supplémentaires ; Rock-A-Field). Le seuil à partir duquel les heures de service de la police sont facturées sera élevé, c'est-à-dire que la police mettra à disposition sans facturation un nombre élevé d'heures. Compte tenu du temps que la procédure législative nécessite, cette mesure n'entrera pas encore en vigueur au courant de 2015.

- La police mettant à disposition de la Banque centrale du Luxembourg (BCL) deux véhicules blindés pour le transport de fonds, un accord vient d'être conclu avec la BCL, en vertu duquel celle-ci prendra désormais en charge les frais pour l'un des véhicules. Du fait qu'un des véhicules doit être remplacé par un nouveau, cette mesure correspond à une économie de 485 000 euros pour 2015.

A ces mesures s'ajouteront la suppression du périmètre d'habitation et l'abandon des logements de service sauf une série d'exceptions. La pratique courante consiste déjà maintenant à ce que Monsieur le Ministre accorde chaque demande de grâce qui lui est adressée pour déroger au périmètre d'habitation, à condition toutefois que le domicile (et la résidence) se trouve sur le territoire luxembourgeois. A noter que la résidence à l'étranger poserait des problèmes notamment en raison du port d'armes.

Parmi les frais disparaissant par l'abandon des logements de service figurent les taxes communales, les factures de téléphone et les frais d'entretien (relevant du budget du Ministère du Développement durable et des Infrastructures). Le gouvernement est en train de réfléchir sur l'utilisation de ces logements.

Un député fait remarquer que l'abandon des logements de service rend nécessaire une réflexion sur les primes afférentes.

Monsieur le Ministre explique que le système des primes sera également réformé.

Un député souhaiterait obtenir des précisions au sujet de la mise en pratique de la facturation des frais de police administrative. Il rappelle qu'il était envisagé d'introduire une disposition similaire dans le projet de loi devenu la loi du 31 mai 1999 sur la Police et l'Inspection générale de la Police, mais que le Conseil d'État s'y était opposé.

Monsieur le Ministre fait savoir que de telles pratiques existent à l'étranger. Pour les marathons, l'Allemagne applique un système qui consiste à facturer 3 euros par participant.

Quant aux frais de police judiciaire, des échanges de vues ont déjà eu lieu avec le ministre de la Justice. La décision relative au montant à payer par le concerné incombe au juge.

Luxembourg, le 17 décembre 2014

Le Secrétaire-Administrateur,
Marianne Weycker

La Présidente de la Commission de la Force
publique,
Claudia Dall'Agnol

Le Président de la Commission des Affaires
étrangères et européennes, de la Défense,
de la Coopération et de l'Immigration,
Marc Angel